Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé
Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 25 SEPTEMBRE 2022

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Présidente : Mme ANGELRATH Nicole
Vice-président : M.PAMUKSAC Burhan
Membres

Mmes
ALLEMANN Inès
ALOCCHI Christine
ANDREY Arielle
BARELLI Janeta
RAMDOO Marine-Chloé
ZANATTA Nadia
ZIMMERLI Lea
ZUERCHER Caroline

MM.
AESCHLIMANN Maxime
AMMANN Nicolas
DI GRAZIA Roberto
TELLAN Jean-Pierre
TEROL William
Widmer Thibault
ZINGG Florian

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 22 septembre 2022 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATION FEDERALE

1. Acceptez-vous l'initiative populaire "Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)" ?

2. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA ?

3. Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)?

4. Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers) ?

VOTATION FEDERALE

Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (Le droit de vote à 16 ans) ?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 25 septembre 2022 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 25 septembre 2022 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :
Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Avis de construction

Requérants : Mme Emine Ayaz, chemin des Lilas 12, 2503 Bienne
M. Willy Angelrath, rue du Lac 47, 2525 Le Landeron

Auteur du projet : Ad'A architecture Sàrl, Gare 13, 2074 Marin

Projet : Installation d'un canal d'extraction pour la ventilation du restaurant "Neuveville City", à la rue du Marché 12, sur la parcelle no 401, ban de La Neuveville

Zone : Plan de quartier "Vieille Ville"

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 septembre 2022 au 24 octobre 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 23 septembre 2022
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Steeve et Corinne Gerber, chemin des Prés-Guëtins 39, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Lack Cheminée SA, chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Projet : Installation d'un poêle et d'un canal de fumée en façade, au chemin des Prés-Guëtins 39, 2520 La Neuveville

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 septembre 2022 au 24 octobre 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 23 septembre 2022
Municipalité de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 60
Depuis le 1er octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

Le service des eaux TLN est né en 2013 de la fusion des services des eaux des communes de Douanne-Tüscherz, Gléresse et La Neuveville. En tant que fournisseur complet, le syndicat garantit l'approvisionnement en eau potable d'une qualité irréprochable ainsi qu'en eau industrielle et en eau d'extinction (www.tln-aqua.ch).

Réduire son temps de travail ou exercer une activité utile en tant que préretraité(e) en tant que responsable admi-nistratif (ve) à 40%-60% du Syndicat de commune - Service des eaux TLN ?

Vos tâches principales
- Organiser, garantir et développer les processus administratifs du bureau du syndicat
- Préparation, invitation et rédaction des procès-verbaux des séances de l'assemblée des délégués et du comité du syndicat, gestion des affaires en cours.
- Gestion des délais de la planification des finances et de l'administration du personnel
- Garantie des processus débiteurs et créanciers
- Gestion du partenaire externe chargé de la gestion financière, de l'encaissement et des salaires
- Soutien pour le traitement administratif des appels d'offres
- Traitement des contrats, des demandes et des demandes de subventions en contact avec les fournisseurs, les clients, les autorités, les propriétaires fonciers, en faisant appel, si nécessaire, à des experts externes et à des conseils juridiques.
- Mise en place et gestion de la comptabilité des immobilisations

Votre profil
- Formation commerciale de base avec expérience professionnelle dans l'administration publique et diplôme de secrétaire communal ou d'administrateur des finances ou formation continue équivalente en gestion d'entreprise.
- Bonnes connaissances de la comptabilité publique, en particulier expérience dans la gestion de la comptabilité des immobilisations.
- Parler allemand ou français, être à l'aise à l'écrit et à l'oral et avoir de très bonnes connaissances de l'autre langue.

Nous vous offrons
- Un travail varié et intéressant avec des responsabilités personnelles
- Une flexibilité dans la fixation des horaires de travail
- Des outils de travail et infrastructure moderne

Un travail varié et à responsabilités vous attend au sein d'une équipe engagée, avec la possibilité d'apporter activement vos propres idées dans une organisation à taille humaine. De plus, vous aurez l'occasion de travailler dans un environnement de travail flexible avec une infrastructure moderne.

Avons-nous éveillé votre intérêt ?
Stephan Caliaro, président du syndicat de communes - Service des eaux TLN, répondra volontiers à vos éventuelles questions (portable: 079 300 46 93). Veuillez envoyer votre candidature écrite avec les documents complets jusqu'au 15 octobre 2022 à: syndicat de communes – Service des eaux TLN, Dorfgasse 22, 2514 Ligerz ou par e-mail à : stephan.caliaro@tln-aqua.ch

Commune de La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

LA COMMISSION DES LOISIRS DE LA NEUVEVILLE ORGANISE UN MARCHÉ AUTOMNAL LE DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022 EN VIEILLE VILLE

Une trentaine d'artisans vous proposeront des objets et des produits de fabrication locale et régionale. "A table Odyle" sera présente pour régaler nos papilles avec sa ciabatta médaillon de chevreuil et sauce aux chanterelles.

Le groupe Tchi*Na*Tcho viendra enchanter avec allégresse les rues de la vieille ville. Un style de musique swing manouche où l'impro est reine et les valses lancinantes.

Pendant que les parents seront occupés à faire le tour des stands, les enfants pourront participer gratuitement à l'animation bricolage organisée par le fameux atelier créatif neuvevillois "Et pourquoi pas ?".

Profitez-en pour déambuler dans les rues de notre jolie cité médiévale.

A bientôt !

Commune de Nods
Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ 2023 – LA COMMUNE MIXTE DE NODS TIRE SON ÉPINGLE DU JEU ET APPELLE AUX ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ

Les Autorités communales de Nods ont publié leurs prix de l'électricité pour 2023 dans un contexte international historique particulièrement tendu et inquiétant. Malgré des marchés de l'électricité affolés subissant des hausses vertigineuses et sans précédent à cause des problèmes techniques et géopolitiques, la hausse des prix sera contenue, par rapport à d'autres distributeurs en Suisse, à environ 22 % pour un ménage consommant 4'500 KWh/an. Elle se situera dans une fourchette de 20 à 40% en 2023 en fonction du profil de consommation de chacun. Le Conseil communal de Nods appelle ses citoyen-ne-s à économiser l'électricité pour soulager leurs porte-monnaie et participer à l'effort national de réduction de la consommation pour éviter des pénuries durant l'hiver 2022-2023.

Après plusieurs années de baisse ou de stabilité des prix de l'électricité, Nods ne fera pas exception à la règle nationale l'année prochaine. Les prix de l'électricité devront être adaptés pour les mettre en adéquation avec les contrats de ses fournisseurs. Selon les simulations et en fonction du mode de consommation de chacun, cette augmentation sur le prix total variera entre 20% et 40%, soit environ 6 cts/kWh ou 22 CHF/mois pour un ménage moyen. Grâce à la stratégie d'approvisionnement à long terme de notre partenaire SACEN SA, les augmentations ont pu être limitées par rapport aux prix actuels de l'électricité sur les marchés pour l'année prochaine qui se situent ces jours à environ 1,00 CHF/kWh. Les Autorités de Nods rappellent que les tarifs de ces dernières années étaient avantageux et que pour l'année prochaine, ils sont proches des pratiques régionales.

STOP au gaspillage : encouragement généralisé aux économies d'électricité

Il peut à priori s'agir d'une maigre consolation, mais le Conseil communal encourage vivement ses citoyen-ne-s à pratiquer des gestes simples pour réduire leur consommation d'électricité. Ils et elles pourront ainsi stabiliser leurs factures énergétiques et soulager leurs porte-monnaie sans toucher à leur confort. Ils participeront à l'effort collectif national de réduction de la consommation pour éviter des pénuries l'hiver prochain. Ce que les Autorités demandent concrètement et simplement, c'est de ne plus gaspiller l'électricité.

VOTRE CONSEIL COMMUNAL

RÉCEPTION DES TALENTS LOCAUX

À l'occasion de la remise des prix pour le concours du chemin des écoliers, le conseil communal a invité les sportifs locaux à une petite réception qui aura lieu

le 27 septembre 2022 à 18h30

La population de Nods est cordialement invitée à participer à cet événement.

LE "CHEMIN DES ÉCOLIERS" À NODS

Le concours d'idées lancé à l'été 2021 par la Commune de Nods et le Parc Chasseral dans le cadre du projet "Habiter Nods" est arrivé à son terme. Plusieurs habitants du village ont soumis des propositions pour animer le "Chemin des écoliers".

La population ayant voté pour la meilleure idée tout au long du week-end de la Fête villageoise de Nods, le projet 4 de la famille Jeandupeux est ressorti grand vainqueur.

Un projet ayant été déposé hors délai, mais dont les idées correspondaient à tous les critères sera spécialement récompensé.

La classe 3H de Mme Laetitia Boner s'étant également planché sur la question de la mobilité douce et piétonnière au cœur du village aura également le privilège de se voir remettre un prix.

La remise des prix aura lieu le 27 septembre 2022 à 18h30 au Battoir à Nods.

La population de Nods est cordialement invitée à participer à cet événement.

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Septembre
Lundi 26
de 08.00 - 12.00 h

Octobre
Samedis 1, 29 **Lundis** 3, 10, 17, 24, 31
de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DÉCHETTERIE DE DIESSE - RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX

Concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 24 septembre 2022 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.--/ kg, **sera encaissé directement sur place.**

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

Samedi 1er octobre 2022
A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.
Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

SKATEPARK DE BIENNE

Le Conseil communal de Nods a décidé de soutenir le skatepark de Bienne en prenant en charge les prix d'entrée pour les jeunes de notre Commune.

De ce fait, les jeunes de Nods peuvent s'annoncer à l'entrée du skatepark, donner leur nom, prénom et leur adresse et la facture sera ensuite transmise à l'Administration communale.

Nous leur souhaitons bien du plaisir.

Commune de Nods

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

GRATUITÉ DU BIBLIOBUS POUR LES ÉCOLIERS

Nous vous rappelons que le Conseil communal offre la gratuité du bibliobus à tous les enfants de Nods en âge de scolarité obligatoire.

Bonne lecture ! *Conseil communal*

GESTION DES DECHETS
Information à la population de Nods

Les travaux pour la mise en fonction des MOLOKS, en remplacement des containers communaux placés dans le Village sont en cours. L'ancien système de récolte des ordures restera en fonction jusqu'à nouvel avis, ceci afin de faciliter la transition et d'épuiser votre stock de sacs rouges.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE NODS

TAILLE AVANT L'HIVER

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes,

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 31 octobre 2022.**

NULLITÉ DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous vous rappelons que le vote par correspondance est nul si le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée. Le bulletin doit être placé dans la "petite enveloppe" qui elle-même doit ensuite être introduite, avec la carte de légitimation signée, dans l'enveloppe-réponse officielle (grande enveloppe à fenêtre).

Pour les personnes qui déposent uniquement la "petite enveloppe" réservée au bulletin, le vote par correspondance sera nul !

Le vote est également nul si la carte de légitimation n'est pas signée.

Administration communale

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALE DU 25 SEPTEMBRE 2022

Les électeurs et électrices de Nods sont convoqués aux urnes le dimanche 25 septembre 2022 pour se prononcer sur les objets suivants :

Votations fédérales

1. Initiative populaire 17 septembre 2019 "Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)",

2. Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA,

3. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)

4. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers).

Votation cantonale

1. Modification de la Constitution cantonale (droit de vote à 16 ans).

Nous vous rappelons, que les ayants-droit au vote peuvent déposer leur vote par correspondance dans la boite aux lettres jusqu'à 09.45 h le dimanche de la votation.

Passé ce délai, seul le vote aux urnes le jour de la votation ou de l'élection, de 10h00 à 11h00, est possible.

Commune Mixte de Nods

Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	26.12.2022	02.01.2023	Fermeture de fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 4ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

1er octobre, 15 octobre, 29 octobre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre, Lundi 19 décembre

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
ÉLECTION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2022
(Législature 2022-2025)

Pour l'élection complémentaire au Conseil communal, deux (2) candidats/candidates ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera donc invitée *à se prononcer aux urnes le 25 septembre prochain* sur le nom d'un/d'une membre complémentaire du Conseil communal. Les candidats en liste sont les suivants (par ordre alphabétique) :

HOFER André	*11.01.1957*	*Prêles*	*Enseignant retraité*
SIMON-VERMOT Raphaël	*19.09.1982*	*Prêles*	*Ingénieur EPF*

Prêles, le 19 août 2022

L'administration communale

VOTATIONS FÉDÉRALES, CANTONALES ET ÉLECTION COMMUNALE
Dimanche 25 septembre 2022

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 25 septembre au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance,** mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :
1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Frédéric Racine
Administration : Mme Catherine Rossetti
M. Daniel Hanser

Bureau de vote — **Dimanche 25 septembre 2022 de 10h00 à 12h00**
Membres : M. Romain Gauchat
M. Basile Immer
Membre suppléante Mme Brigitte Jäggi

Bureau de dépouillement Fédérales et Cantonales — **Dimanche 25 septembre 2022 dès 09h00**
Membres : M. Jérémie Habegger
Mme Charlène Gertsch
Mme Anita Hirschi
Mme Sylvie Grosjean

Dimanche 25 septembre 2022 dès 09h45
Mme Liliane Jenser
Mme Gabrielle Huguet
Mme Licia Iallonardo
M. Peter Gerber

Bureau de dépouillement Communale — **Dimanche 25 septembre 2022 dès 09h45**
Membres : Mme Asckia Humair
M. Patrick Holzer
M. Christophe Jeanneret-Grosjean
M. Timothée Jeandupeux
Membre suppléant M. François Joliquin

L'administration communale

DÉCHETTERIE DE DIESSE - RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX
Concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 24 septembre 2022 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.--/ kg, **sera encaissé directement sur place.**

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Laurence et Loïc Charpié, La Chaîne 7, 2515 Prêles
Auteur du projet avec procuration : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles
Propriétaires fonciers : Mme et M. Laurence et Loïc Charpié, 2515 Prêles
Projet : Isolation périphérique, rénovation du balcon et du garde-corps, installation d'une réclame, parcelle no 2628, La Chaîne 7, 2515 Prêles
Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 septembre au 16 octobre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 16 septembre 2022

Secrétariat communal

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

TAILLE DES HAIES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES POUR LA SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 14 octobre au plus tard.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration

L'administration communale

SABLE À CHATS DANS LES ROBIDOGS

Depuis quelques temps, il est constaté que certains citoyens déposent la litière de leur chat dans des robidogs.

Même si le chat est un animal de compagnie, son sable ne peut malheureusement pas être évacué de la sorte, étant donné qu'aucune taxe spécifique n'est perçue par la commune pour ces animaux.

La commune compte sur votre compréhension et remercie les propriétaires de chats de bien vouloir éliminer ces litières avec les ordures ménagères déposées dans les conteneurs semi-enterrés.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 25 SEPTEMBRE 2022

Site easyvote pour les jeunes !

Davantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes ! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à des informations simplifiées et à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations fédérales et cantonales du 25 septembre, vous trouverez sur leur site, www.easyvote.ch, toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale

Le dicastère des écoles de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole », **recherche** pour une durée déterminée d'une année renouvelable

Une assistante socio-éducative *(ASE)*
(taux d'occupation : 30-40%)

Classe de traitement : 11 sur l'échelle communale
Entrée en fonction : de suite ou date à convenir

Les offres avec documents usuels sont à adresser à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 30 septembre 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet
www.leplateaudediesse.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

NOUS FORMONS DES PROS.

La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70

Pour les amateurs de lecture locale…

La commune propose aux intéressés deux magnifiques ouvrages régionaux édités par la revue « Intervalles » touchant de près la région du Plateau de Diesse.

- *Portrait du poète Hugues Richard, de Lamboing*
- *Revue consacrée au Plateau de Diesse*

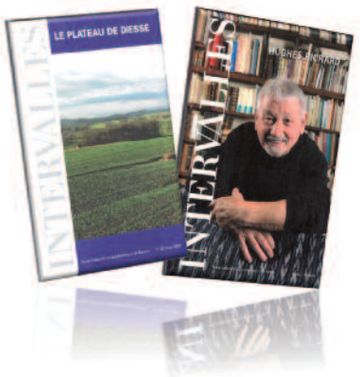

Vous trouverez ces deux ouvrages à la vente à votre disposition au guichet de l'administration de Prêles

Prêles, le 12 août 2022

Plateau de Diesse

*** NOUS AVONS BESOIN DE VOUS ***

Le corps des SPP vous invite à venir découvrir le travail des sapeurs-pompiers lors d'un exercice public qui aura lieu le :

Mercredi 28 septembre à Nods, à 19h30
Hangar SPP Nods (derrière la Tour)

Lors de cette présentation vous aurez la possibilité de poser toutes vos questions concernant notre organisation et découvrir ce que représente un engagement en tant que pompier de milice. Nul doute que vous serez ensuite motivés à nous rejoindre pour assurer la sécurité de la population !

En cas d'empêchement, vous pouvez manifester votre intérêt en contactant le commandant : Capitaine Boris Howald

Mobile 079 236 79 83 Email: cdtspp@gmail.com

Nous nous réjouissons de vous rencontrer !

CORDIALE BIENVENUE A CHACUN ET CHACUNE

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent

A UNE PROJECTION DE PETITS FILMS RETRACANT D'ANCIENSEVENEMENTS DU PLATEAU DE DIESSE AINSI QUE DES PHOTOS. UN BON MOMENT REMPLI DE BEAUX SOUVENIRS A PARTAGER AVEC NOUS.

Le VENDREDI 30 septembre 2022
de 14h00 à 16h00
à la Maison de Paroisse de Diesse.

Collation et boissons

SED - SYNDICAT POUR L'ALIMENTATION EN EAU DU PLATEAU DE DIESSE

Le syndicat a pour but d'alimenter en eau potable ses membres en qualité et quantité suffisante. Son réseau d'alimentation est le Plateau de Diesse. Il puise ses ressources également sur le Plateau de Diesse et en cas de pénurie, il s'approvisionne aux sources de Brunnmühle via son réservoir à Schernelz.

Pour répondre aux exigences, nous cherchons pour le 1er janvier 2023 ou une date à convenir un

Fontainier
(Degré d'occupation 30 %)

Dans cette fonction vous êtes responsable de la gestion technique du service des eaux.

Descriptif du poste :

- Organisation et surveillance de l'exploitation du service des eaux selon cahier des charges.
- Entretien des installations (réservoirs, stations de pompage, stations de captage) du réseau de distribution aux réservoirs aussi bien que de la technique.
- Gestion de la télécommande et des alarmes.
- Assurer le contrôle de la qualité ainsi que la documentation des installations.
- Application du manuel d'assurance et d'autocontrôle.
- Coopération pour l'élaboration du budget et de la planification des finances.

Profil recherché :

Vous détenez un CFC de monteur en installations sanitaires ou formation jugée équivalente, avec une solide expérience professionnelle de plusieurs années. En plus, vous êtes titulaire du brevet fédéral de fontainier (ou actuellement en formation ou disponible à suivre cette formation).
Vous avez en plus un sens de l'organisation. Vous êtes capable de travailler de façon indépendante et structurée. Vous avez une bonne résistance au stress et possédez de bonnes connaissances en informatique. La possession du permis de voiture est exigée.

Nous vous offrons un travail varié et d'importantes responsabilités.

Est-ce que vous êtes intéressé ?
Frédéric Racine, président, répond volontiers à vos questions. Mobile : 079 229 63 10.

Envoyez-nous votre dossier de candidature par écrit avec une photo actuelle jusqu'au 7 octobre 2022 à l'adresse suivante : SED Syndicat pour l'alimentation en eau du Plateau de Diesse. Raymond Rollier, Administrateur, Place du Marché 1, 2520 La Neuveville.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h, Samedi et dimanche : 9h-15h, Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30.
Exposition temporaire intitulée **"Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.** Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	1.10	20h30	Tango Show
Vendredi	14.10	20h30	Piano Paradiso
Vendredi	21.10	20h30	Big Band Jazz
Samedi	29.10	20h30	Joya Marleen
Dimanche	6.11	17h00	Pantoufle
Samedi	12.11	20h30	Zydeco Annie
Samedi	19.11	20h30	En apARTé
Dimanche	20.11	17h00	En apARTé
Vendredi	25.11	20h30	Billie Bird
Vendredi	9.12	20h30	Maria de la Paz
Dimanche	11.12	17h00	Le Chebu de Noël

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.
- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Paroisse réformée de La Neuveville
L'exposition de photographies "Quelques lieux de spiritualité" d'Edmond Farine est ouverte tous les matins sauf le mardi au secrétariat paroissial, Grand-Rue 13.
Vendredi 23 septembre
10h culte à Monrepos et 10h45 à Montagu
16h30 Cycle I à la maison de paroisse. Bienvenue aux enfants de la 2 à la 6H.
Dimanche 25 septembre
10h, culte à la Blanche église avec le pasteur Cédric Némitz. Une belle occasion de venir l'écouter ! En effet, ses divers engagements dans les médias, l'Eglise, pour la ville de Bienne entre autres, ont fait de sa carrière un parcours riche et diversifié.
16h, église de Nods, culte avec les jeunes du Cycle II qui vivent leur WE de KT à la Bergerie du haut. Culte célébré par le pasteur Ebbutt et l'équipe des catéchètes. Bienvenue à toutes les familles et personnes intéressées.
Mardi 27 septembre : Sortie à St Ursanne
Suite à l'annulation pour cause de mauvais temps, nous proposons à nouveau cette course avec visite guidée et café-collation. Merci de vous inscrire au plus vite auprès du pasteur Ebbutt ou du secrétariat ! Départ 13h15, retour 18h30. Prix par personne : 30.-
Mercredi 28 septembre
10h, Groupe de partage biblique et de prière à la salle Schwander
14h, rencontre des jeunes de 9H pour un escape Game à Diesse
Dimanche 2 octobre
10h, culte à la Blanche église avec la catéchète professionnelle Paula Oppliger
Samedi matin 8 octobre
Balade méditative sur le chemin des vignes entre Douanne et La Neuveville : Va vers toi, va pour toi ! , avec Stefan Wilczynski et John Ebbutt. Inscriptions au 032 751 28 57

La Blanche-église est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57
Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee
Sonntag, 25. September
10.30 Uhr, Bärenplatz Ligerz: Gottesdienst am 2. Läset-Sunntig. Mit Pfr. Hansruedi Spichiger und Meira Loom (Musik).
Pikettdienst
29. August bis 30. November: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

11 / Paroisses

Paroisse catholique de La Neuveville
Messe dominicale
Dimanche 25 septembre 2022, messe à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.
Partage biblique à La Neuveville
Un partage biblique aura lieu à La Neuveville vendredi 7 octobre, de 12h15 à 13h15. Bienvenue à chacune et chacun, avec son pique-nique, à la grande salle de paroisse, rue des Mornets 15, à La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles
Dimanche 25 septembre
Culte à Diesse, 10h, thème: La foi, une ressource à toute épreuve? service de voiture, voir ci-dessous
Dimanche 2 octobre
Culte à Nods, 10h
Après-midi pour les aînés
Vendredi 30 septembre, 14h, Maison de paroisse de Diesse, projection de petits films et photos d'événements passés du Plateau de Diesse
Après-midi enfants
Lundi 17 octobre: Ateliers cuisine, magie et bricolage;
Mercredi 19 octobre: Après-midi cinéma, les après-midi enfants ont lieu de 14h à 16h à La Maison de paroisse
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods
Dimanche 25 septembre
10h, culte à Diesse.
Dimanche 2 octobre
10h, culte à Nods, Sainte-Cène.
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville
Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

Appel d'urgence

Tél. 117	**Police, appel d'urgence**
Tél. 118	**Feu, appel d'urgence**
Tél. 144	**Ambulances, appel d'urgence**
Tél. 145	**Intoxications, appel d'urgence**
Tél. 147	**Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)
Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch
Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)
Numéro de téléphone 079 200 00 44
Lundi au samedi de 8h - 20h
info@aul-be.ch